



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Réduire les tensions et renforcer la cohésion sociale entre les retournés et les communautés hôtes à travers l'accès aux pièces d'identité, aux moyens de subsistance et au processus de justice transitionnelle	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTFO (pour les projets en cours) : 00140264	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :
SL <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), - MINUSCA Division des Droits de l'homme / Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme 	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <ul style="list-style-type: none"> - Cour Pénale Spéciale (CPS) - Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale (gouvernement), - Haut Conseil à la Communication (gouvernement), - Commission Nationale pour les Réfugiés (gouvernement), - Projet d'Appui au Retour et à la Réintégration (PARET gouvernement), - Norwegian Refugee Council (NRC ONGI), - Finn Church Aid (FCA) - Les cliniques juridiques des ONG nationales dans les zones d'intervention 	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 + 6 mois(30 mois)	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Nana Mambere, Mambere Kadei, Ouham Pende, Haute Kotto, Nana Gribizi, Lobaye, Vakaga, Ouham, Ouaka	

¹ La durée maximum des projets IRF et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

Initiative de promotion de l'égalité des sexes³

Initiative de promotion des jeunes⁴

Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : \$ 1,847,799
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés : \$ 1,141,690

Total PBF : \$ 2,989,489

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :
MINUSCA Section Droit de l'Homme : (in kind : appui technique et logistique) \$140,000

PBF 1^{ère} tranche (35_%) :	PBF 2^{ème} tranche* (35_%) :	PBF 3^{ème} tranche* (30_%) :
OIM : \$ 646,729	OIM: \$ 646,729	OIM : \$ 554,341
UNHCR : \$ 399,591	UNHCR: \$ 399,591	UNHCR: \$ 342,508
Total : \$ 1,046,320	Total : \$ 1,046,320	Total : \$ 896,849

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à prévenir la violence et à renforcer la cohésion sociale entre les populations retournées et les communautés résidant dans leurs zones d'accueil ou d'origine, en s'adressant aux causes des tensions entre les deux communautés. Le projet a structuré son approche et ses interventions autour des obstacles administratifs, sociaux et économiques qui entravent la réinstallation des retournés et leur réintégration apaisée dans les communautés d'origine ou d'accueil. Les interventions du projet s'articuleront autour de 3 objectifs stratégiques complémentaires qui visent à i) créer les conditions nécessaires à la régularisation administrative des retournés/rapatriés pour faciliter leur réintégration dans leurs droits (documents d'identité, titres fonciers, etc) y compris les droits liés aux questions de logements, terres et biens (LTB); ii) à ressouder les liens intercommunautaires en renforçant les liens économiques au sein des communautés et iii) à faciliter l'inclusion des retournés dans le processus de justice transitionnelle pour contribuer à lutter contre les préjugés et réduire les désirs de vengeance.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Dans le cadre du développement du projet, l'équipe de projet a consulté le secrétariat de PBF en République Centrafricaine, la Haute autorité de la communication, la Commission nationale des mouvements des populations, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Commission Nationale pour les Réfugiés, le ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

nationale. L'objectif de ces consultations étaient multiples : s'assurer de la pertinence de la proposition de projet, évaluer les actions qui pouvaient être mises en œuvre et le rôle de chaque entité.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (32%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **US\$ 964,965**

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Le projet contribuera à l'égalité des sexes en veillant à ce que 35 à 40% des bénéficiaires directs soient des femmes. S'agissant particulièrement de la question logements, terres et biens (LTB), les femmes font face des difficultés d'accès à la documentation civile, notamment en raison des pratiques coutumières qui les marginalisent, dans la succession par exemple. Ainsi les activités de sensibilisation et de formation organisées à l'intention des autorités administratives et coutumières et des communautés s'emploieront à promouvoir l'accès aux documents administratifs et aux droits qui y sont rattachés. Les mécanismes de gestion des conflits LTB serviront de cadres de réflexion, avec les communautés, sur l'accès des femmes à la gestion ou à la propriété foncière.

Également, les études montrent que les membres d'un ménage sont en meilleure santé et mieux nourris lorsque l'assistance cible les femmes du ménage. Ainsi, le résultat 2 du projet est consacré au renforcement économique des femmes et des jeunes filles, notamment par le biais d'activités génératrice de revenu (AGR). Le projet entend agir comme un vecteur d'autonomisation des femmes et ainsi contribuer à la prospérité de toute la communauté.

Degré de risque du projet⁷ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : 2.3_ Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

- RCPA : Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, notamment l'objectif 4 : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale et mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et trouver les solutions durables pour les personnes déplacées.
- Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence
- Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR)
- UNSDCF : Pilier Paix – Effet 2 : D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre - ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous 	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 24 mois + 06mois = 30 mois (nouvelle date de fin du projet : 20 janvier 2026)</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p>Le projet a connu des retards qui rendent difficile l'atteinte de ses objectifs dans le délai initialement prévu (le 20 juillet 2025), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du résultat 3 relatif à la justice transitionnelle et qui devait être mis en œuvre avec la Cour Pénale Internationale (CPI), qui a décliné en fin de projet sa participation pour des raisons liées à des contraintes administratives, ainsi qu'à des défis de procédures difficiles à harmoniser, des modalités financières et des divergences de vue sur le principe de protection des données entre les deux institutions (OIM et CPI). Cette demande d'extension permettra aussi de finaliser les activités des outcomes 1 et 2 tels que mentionne dans la planification.</p> <p>Pour résorber ce retard des discussions ont ainsi été engagées avec un autre partenaire, la Cour Pénale Spéciale (CPS), une juridiction spéciale en RCA qui travaille avec le PNUD et dont le mandat consiste à enquêter, à instruire et à juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RCA du 1er janvier 2003 à nos jours. Etant donné que ce dispositif de justice et de justice transitionnelle en RCA joue un rôle clé dans la prévention des discours de haine, la lutte contre les discriminations et l'incitation à la violence intercommunautaire, les démarches ont finalement abouti sur un accord de mise en œuvre des activités du Resultat3 par la CPS avec une étroite collaboration des deux agences (OIM/PNUD, voir compte rendu).</p>

Cette extension sans coût approuvée par le Copil du 26 Fev.2025 permettra de la mise en œuvre des activités prévues, afin d'atteindre les résultats escomptés.

Le projet prévoit une évaluation finale pour faire ressortir a travers les acquis, les contraintes, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques en vue de s'en inspirer pour la mise en œuvre de projets futurs. Les leçons apprises qui ressortiront de cette évaluation permettront de guider la mise en œuvre d'autres projets et d'asseoir la durabilité. En outre les comites mis en place lors des activités autour des LTB seront d'une importance capitale pour la gestion à l'amiable de ces problèmes.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 80px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Nom de l'agence : <i>Organisation internationale des migrations (OIM)</i> Date et visa : <i>200625</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : <i>Richard FILAKOT</i> Signature : <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; display: inline-block;"></div></p> <p>Titre : <i>Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale</i> Date et visa :</p>
<p>Nom : <i>Edward John O Dwyer,</i> Signature : <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; display: inline-block;"></div></p> <p>Nom de l'agence : <i>Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR)</i> Date et visa :</p>	<p>Nom : <i>José Richard POUAMBI</i> Signature : <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; display: inline-block;"></div></p> <p>Titre : <i>Président, Haut-Conseil de la Communication</i> Date et visa : <i>A</i></p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : <i>Dr Mohamed AG AYOKA</i> Signature : <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; display: inline-block;"></div> Date et visa : <i>26/6/25</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) for Elizabeth Spehar</p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Signature : <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; display: inline-block;"></div> Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : <i>2 juillet 2025</i></p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La République centrafricaine (RCA) traverse depuis 2012 des crises politiques et sécuritaires violentes qui entraînent des déplacements massifs de populations, aussi bien sur le plan interne (déplacés) qu'externes (réfugiés). De l'arrivée de l'ex-rébellion Seleka en 2012, à l'émergence de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) en 2020, les vagues successives de violences ont largement affecté les populations civiles, avec des conséquences catastrophiques sur les droits de l'homme et le respect de la dignité humaine. Les crimes perpétrés par ces groupes armés ont multiplié les violences intercommunautaires basées sur l'appartenance ethnique et/ou religieuse réelle(s) ou supposée(s) des personnes et des communautés.

Accroissement du volume des déplacements et des retours internes en RCA

Cette tendance aux déplacements est ponctuée de mouvements de retours volontaires, spontanés ou accompagnés, parfois définitifs, qui justifient la réflexion sur la prise en charge de cette problématique par les acteurs de relèvement et de développement. En effet, la Commission des mouvements de population (CMP) recensait plus de 505 059 personnes déplacées internes (PDI) en octobre 2022. De son côté, le rapport analytique du 16^e round de la DTM¹⁰ (matrice de suivi des déplacements de l'OIM) rapportait 2,801,410 individus mobiles entre le 1^{er} août et le 7 septembre 2022, dont 1 880 785 retournés internes et 446 625 retournés de l'étranger.

Les retournés internes constituent le groupe de population le plus mobile en République Centrafricaine (70% des mouvements enregistrés). Parmi eux, 9 pour cent ont effectué leur retour en 2022, soit 177 805 personnes; parmi elles près de la moitié sont retournées au cours du 3^{eme} trimestre 2022. La Nana-Gribizi est l'une des préfectures qui a vu le nombre de retour à la hausse entre le 2^{eme} et le 3^{eme} trimestre 2022 (+12%). La Haute-Kotto, la Vakaga sont également des zones importantes de retours internes. S'agissant des retournés de l'étranger les zones de retour principales sont notamment l'Ouham Pende, la Nana-Mambere ainsi que Bangui.

Les analyses de la DTM mettent en avant que si les déplacements internes continuent à croître, c'est sans commune mesure avec la hausse des retours. Les mouvements pendulaires et les retours plus durables des PDI s'expliquent en partie par la détérioration de la situation sécuritaire dans les pays d'accueil (à l'exemple du Soudan), l'amélioration sensible de la situation sécuritaire en RCA et par la reprise de contrôle de certaines villes par les forces de défenses centrafricaines et leurs alliés. En outre, les mauvaises conditions de vie dans les camps des zones d'accueil sont également évoquées comme motif ayant présidé au retour. Mais ces retours ne se font pas sans causer de nouvelles tensions liées à l'insertion et/ou à la réinsertion de ces populations dans leurs zones d'origine ou d'accueil.

Absence de documents d'identité et de propriété pour les déplacés et retournés qui affecte négativement leur capacité d'accès aux services ainsi qu'aux logements, terres et biens

Les analyses DTM soulignent également que la majorité des personnes déplacées internes et rapatriées sont propriétaires de leur logement, cependant, elles ne disposent pas toujours de titre de propriété ou de tout autre document attestant/prouvant leurs droits sur les biens. La situation est particulièrement

¹⁰ Displacement tracking matrix ou matrice de suivi des déplacements est un outils élaboré par l'OIM

critique pour les femmes et les filles qui représentent peu ou prou 53% des populations en mouvement. En raison des pesanteurs culturelles, du manque d'instruction ou plus simplement de la destruction de leurs domiciles, elles sont encore plus vulnérables en cas de retour puisque ne disposant de l'usage de terres que par le biais des membres masculins de la famille. Une dépendance qui les maintient dans la précarité et limite leur capacité de participation au développement de la communauté.

S'agissant de la documentation légale, et particulièrement des documents d'identité, la situation est tout aussi critique, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. En effet, peu de PDI et rapatriés possèdent de documents d'identité (carte d'identité ou acte de naissance), les données collectées informent que la majorité des PDI ne disposent de documentation légale dans seulement 4% des localités d'accueil, 20% en ce qui concerne les rapatriés. Dans certaines préfectures la proportion de personnes disposant de documents légaux est quasi nulle (entre 0% et 1%), c'est le cas par exemple en Haute-Kotto, Nana-Gribizi, Ouham Pende, Nana-Mambere ou Vakaga.

Ce manque de documentation légale a plusieurs causes. Les documents se sont perdus lors de mouvements et les populations ne disposent pas de moyens financiers pour faire établir ou rétablir leurs documents, ou elles ne connaissent pas (ou méconnaissent) les mécanismes administratifs qui leur permettent d'en établir de nouveaux, ou ces services sont particulièrement éloignés ou détruits, ou les services sont inexistant/inaccessibles dans le pays d'asile. Cette problématique qui s'illustre au niveau du déplacement interne est en fait commune à de nombreux Centrafricains et, en l'absence d'une stratégie et d'actions concrètes en la matière, est susceptible de perdurer dans les zones de retour¹¹. Or l'absence de documentation légale constitue une entrave à l'accès aux droits et expose particulièrement les individus à des risques pour leur sécurité individuelle, l'absence de documents étant un facteur accroissant la vulnérabilité. Une situation qui affecte particulièrement les femmes, car les rendant entièrement dépendantes de leur entourage masculin pour leur protection, leur sécurité, la gestion des affaires familiale ou l'exécution de tâches aussi simples que l'inscription des enfants à l'école.

Méfiance des communautés qui perçoivent certains retournés comme associés aux groupes armés du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou culturelle; exacerbée par le manque de documentation civile

La pression subséquente à ces retours – en termes d'accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques, à l'aide sociale – est parfois très mal perçue par les populations restées sur place durant les hostilités et qui continuent de percevoir les déplacés et réfugiés comme complices des exactions perpétrées par les groupes armés, en raison de leur appartenance socio-culturelle, ethnique ou religieuse. Cela est particulièrement vrai pour les femmes et les jeunes associées aux communautés composant les groupes armés. Assimilées à des complices, leurs accès aux services sociaux (santé, éducation, eau et assainissement) disponibles au sein des communautés hôtes est parfois source de tensions, lesdites communautés considérant comme injuste qu'elles puissent accéder à des services qu'elles ont contribué à détruire. Ainsi, les mouvements de retours sont donc perçus avec méfiance et deviennent des sources de frustrations qui alimentent des discours discriminatoires, pour ne pas dire haineux, compromettant ainsi les chances de ressouder le tissu social au sein des communautés. Comme le souligne le rapport du Secrétaire Général (S/2022/119, para. 97), le « cycle de violence, s'il n'est pas maîtrisé, risque de replonger le pays dans un conflit de grande ampleur, notamment fondé sur des critères ethniques et religieux. » Une pratique exacerbée pendant la période électorale et post-électorale 2020/2021.

De fait, toutes les étapes de la réinsertion des retournés et rapatriés constituent des facteurs de tension et de violences qu'il demeure nécessaire d'adresser. La récupération des logements, terres et biens (LTB) en l'absence de preuve de propriété et de justification de son identité civile constituent l'un de ces facteurs compte tenu du risque d'occupation par un tiers. De même, l'absence de documentation civile constitue un problème susceptible de devenir une menace pour la paix. Le rapport du 15ème round de la DTM indique qu'« aucun PDI ne détient un document d'identification légal dans la moitié

¹¹ Selon le MICS 2019 (l'enquête par grappes à indicateurs multiples), 44,8% des enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'actes de naissance en RCA et cela concerne 44,1% de filles.

des localités (50%) et cette proportion est inquiétante dans les préfectures de Haut-Mbomou (89%), Basse-Kotto (87%) et Bamingui-Bangoran (75%). En outre, aucun PDI ne détient l'extrait de naissance d'au moins un de ses enfants dans 20 pour cent des localités ». Pour les communautés hôtes, manquer de documentation constitue un élément de preuve de la non-appartenance au pays et/ou à la communauté et constitue une tentative d'accaparement d'identité qu'il faut contrer. Cette situation est particulièrement prégnante pour les femmes et les jeunes filles, qui ont perdu leur conjoint et se retrouvent chefs de famille.

La question de la documentation civile est particulièrement critique, puisque que l'absence d'existence légale et/ou d'éléments d'identité peut servir de prétexte pour des violations importantes des droits humains. Sans document, des populations, déjà stigmatisées en raison de leur appartenance à des groupes socio-culturels, ethniques ou religieux (en particulier peuls et musulmans) constituent la cible de la vindicte d'une partie des communautés hôtes. Elles sont en outre plus susceptibles de voir leur liberté de circulation entravée, d'être victimes d'arrestation et détention arbitraires, et donc se sentir comme des citoyens de rang inférieur. Ne pas disposer d'une existence juridique peut constituer un déni d'existence tout court, renforçant le risque d'être victimes d'abus et de crimes et limitant les moyens de recours devant les juridictions et autorités nationales.

Lien avec le processus de justice pour contribuer à atténuer les tensions

Outre le fait que le rétablissement de la documentation légale est souvent de la responsabilité des cours et tribunaux, il est important de souligner que pour les populations de retour, la soif de justice est importante, en raison notamment des pertes humaines qui ont motivé leur départ. En plus, les violences sexuelles et basées sur le genre ont été utilisées comme une arme aux fins de détruire l'unité des communautés. Pour éviter des actes de vengeance ou de représailles, le projet vise à permettre l'inclusion de ces retournés et rapatriés sur les mécanismes de justice et en particulier de justice transitionnelle qui demeurent peu connus, en les informant sur leur fonctionnement et les possibilités d'y avoir recours. L'un des axes d'interventions consistera à renforcer la collaboration entre les entités que sont la Cour pénale spéciale (CPS) et la Commission vérité justice réparation et réconciliation (CVJRR) et à les rapprocher des communautés dans le but d'apporter des réponses à leur besoin de justice. Une attention particulière sera apportée aux femmes et aux jeunes filles dans ce processus, notamment à l'aide du manuel genre de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) élaboré en étroite collaboration avec ONU Femmes dans le cadre du projet *Appui à l'accès à la justice et à la vérité* et visant à mettre en lumière les questions utiles à considérer par ces mécanismes pour permettre une prise en compte optimale de ce public dans leurs interventions.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

L'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en République Centrafricaine, signé au mois de février 2019, place le respect de l'unité nationale, la promotion de l'inclusion et la pleine participation de toutes les régions à la vie politique, économique et sociale de la nation, la reconnaissance de la diversité culturelle, le rejet de la violence, la lutte contre l'impunité et le respect des droits de l'homme, de la dignité humaine et des libertés fondamentales et religieuses comme des principes d'engagement fondamentaux. De plus, l'article 4.k de l'Accord engage le Gouvernement à créer « *des conditions nécessaires au retour volontaire, à la réintégration et à la réinsertion sociale de tous les réfugiés et personnes déplacées, dans la dignité y compris par l'adoption d'une législation sur*

¹² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

la protection des terres et autres biens appartenant à ces populations vulnérables (...) » ; tout comme du combat contre toute incitation à la haine et la protection de toutes les minorités à travers la mise en œuvre d'un plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, notamment par l'amélioration du cadre légal et réglementaire (article 4 r)) ou encore de la promotion de la justice sociale et de l'accès de toutes les populations (donc y compris retournées) aux services sociaux de base (article 4 p)). Les dispositions marquent l'importance de la résolution des conflits fonciers, facteurs d'instabilité et de la lutte contre le discours de haine et l'incitation à la violence.

Le Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence a défini plusieurs axes stratégiques d'intervention et prévoit des actions de prévention et de formation des acteurs communautaires, y compris religieux et de la société civile, la production et la diffusion de matériel de prévention. Adopté en 2018 et consolidé en 2019, ce Plan réitère aussi la nécessité de coordination des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre les messages de haine, en privilégiant les approches de type communautaire afin d'assurer la cohésion. C'est à ce titre que la mise en œuvre de ce projet présente une importance capitale et une occasion pour bonifier les actions jusque-là entreprises par certaines structures et certaines autorités de manière disparate.

Enfin, le projet s'aligne sur les objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027 dont l'effet 2 du pilier Paix fait de l'accès à la justice et du respect des droits humains une priorité du Système des Nations Unies et du Gouvernement pour le cycle à venir (« *D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés* »).

Pour garantir l'appropriation nationale, le projet a été élaboré en consultation avec les acteurs gouvernementaux en charge de faciliter les retours, la réinstallation et la réintégration des rapatriés et retournés, en particulier le ministère en charge de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation, de la Commission nationale pour les réfugiés, la Commission du mouvement des populations et le Haut Conseil de la Communication en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Les interventions ont été élaborées en consultations avec ces instances pour s'assurer de leur alignement sur leurs stratégies. La République Centrafricaine déploie de nombreux efforts visant à respecter ses engagements en termes de réinstallation et de réintégration sociale des rapatriés et retournés mais ceux-ci restent insuffisants eu égard à l'ampleur des besoins. Le projet permettra de soutenir ce processus, tout en respectant les cadres stratégiques préexistants.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Bien que des actions pour lutter contre l'incitation à la violence aient déjà été entreprises par différentes agences ou entités des Nations-Unies, aucun projet ou intervention d'envergure ne cible de manière exclusive cette thématique, avec des points d'entrée précis identifiés avec les acteurs de terrain et les autorités concernées. Ce projet vient combler un gap à la fois stratégique et financier en outillant à la fois les autorités nationales et les communautés pour réduire les risques de propagation des discours discriminatoires et/ou haineux, de nature à favoriser la résurgence de violences communautaires.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Appui au dialogue social et communautaire inclusif	PBF \$ 3 508 593.13	Appui à la promotion de la cohésion sociale et à la coexistence pacifique	Ce projet vise à promouvoir le dialogue intra et intercommunautaire et à améliorer la

		Appui à la participation politique des communautés, en particulier des femmes	participation inclusive aux élections locales, en particulier la participation des femmes en tant que candidates et électrices
Lutte contre l'Apatridie	UNHCR USD 37,321	Appui à la documentation	Les services étatiques de délivrance des cartes d'identité sont basés uniquement à Bangui. Les rapatriés rencontrent des difficultés pour se faire établir ou rétablir les documents d'identité. Ce projet vise à leur donner un appui afin qu'ils se fassent établir leurs documents civils
Missions de sensibilisation et de mise en place des points focaux du HCC pour la collecte d'information sur les messages de haine et d'incitation à la violence et pour la conception et l'adoption du plan national de prévention	MINUSCA DDH/HCDH Fonds programmatisés. (2019-2022) 150.000 USD	Conception de politique ou plan Dissémination de l'information et Mobilisation communautaire	Actions de simple prévention, ce projet a l'opportunité d'aider à consolider le travail de points focaux qui pourront servir de relais dans les communautés touchées. Ils pourront donc être utiles et contribuer par leur connaissance du sujet et leur présence sur le terrain à la mise en œuvre de certaines activités du projet
Appui aux OSC du Consortium sur la prévention des messages de haine dans la sensibilisation sur les messages de haine et la mobilisation communautaire contre ce fléau	MINUSCA DDH/HCDH Fonds programmatisés (2019-2022) 100.000 USD	Mobilisation communautaire Identification et appui aux victimes Sensibilisation par corporation	Focalisés essentiellement sur la sensibilisation et l'identification des tendances, ces Partenaires peuvent servir dans le projet à mobiliser les victimes des messages et offrir des appuis d'ordre juridique et de protection communautaire contre les effets de l'exclusion ou la stigmatisation issue des messages de haine et incitatifs
Renforcement de la confiance des communautés dans les procédures judiciaires de la CPI	Haut- Commissariat du Canada (2022 –2023) 77 000 CAD	Promotion du processus de la CPI et l'approche fondée sur les règles de la justice en général Etablissement d'Ambassadeurs de la Justice	Ce projet vise à favoriser la connaissance du fonctionnement de la CPI aussi bien par l'ensemble des communautés que des victimes/personnes affectées

		<p>Organisation de visites des "Ambassadeurs de la Justice" à La Haye</p> <p>Partage d'expérience et promotion de messages de cohésion sociale, de réconciliation et de justice.</p>	
--	--	--	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'analyse du conflit a mis en avant des problématiques structurelles et sociales auxquelles font faces les communautés dans les zones de retour et l'impact potentiel de ces éléments sur le risque de perpétuation d'actes violents sur ces populations. Les litiges liés à la récupération de logements, de terres et de biens (LTB), le renouvellement de la documentation légale nourrissent les tensions entre les communautés.

Le projet a pour **objectif primordial** de contribuer à fournir aux populations se trouvant dans les zones de retour et aux autorités centrafricaines les moyens de lutter contre les facteurs qui nourrissent les tensions. Le projet se focalise sur le sentiment d'appartenance nationale qui peut être remis en cause en l'absence de documents d'identité, ainsi que sur la participation au processus de justice transitionnelle, comme vecteurs de compréhension et de dialogue entre communautés supposément opposées. En parallèle, le projet vise le rétablissement de l'accès aux moyens de subsistance et de logement, afin de lever, en partie, la pression démographique que peuvent subir certaines localités de retour et de créer de la cohésion autour de la réintégration et de l'intégration via l'activité économique.

Les interventions du projet s'articulent autour de 3 objectifs stratégiques/résultats complémentaires mis en œuvre de manière conjointe par les entités bénéficiaires du projet. Il s'agira premièrement de créer conditions nécessaires à la régularisation administrative des retournés pour faciliter leur réinsertion sociale et leur sentiment d'appartenance grâce à la reconnaissance de leur identité, deuxièmement de soutenir le vivre ensemble à travers l'accès à des opportunités économiques et enfin, troisièmement de proposer une approche innovante de cohésion sociale et de lutte contre le discours de haine et la violence à travers la justice transitionnelle.

Le **premier objectif stratégique** vise donc à soutenir le processus par lequel les retournés pourront être rétablis dans leur droits, à commencer par celui d'obtenir une identité légale en RCA et engager les processus administratifs par lequel ils pourront entrer en possession de leurs biens spoliés. Il s'agira avant tout de soutenir les autorités nationales en charge de la délivrance des papiers administratifs et les autorités locales dans la mise en place d'une démarche unique pour accompagner ces retours et faciliter la régularisation des documents administratifs. Les autorités locales, les leaders religieux, les organisations de femmes leaders et de jeunes, les mécanismes de médiation communautaires seront aussi engagés dans l'identification des discours discriminatoires et insultants, et leurs capacités renforcer pour lutter contre ces discours et prévenir toutes violences y liées. Une assistance sera fournie aux individus en situation de grande vulnérabilité d'afin de pouvoir entreprendre les démarches administratives pertinentes.

De plus, la question de l'accès à la terre et de la récupération des biens immobiliers des personnes retournées peut aussi être un catalyseur d'incompréhension. Afin de prévenir ce risque, il s'agira de

mettre en œuvre les activités qui permettront d'apporter une réponse en termes des problématiques de logement, terre et bien (par exemple grâce à un appui à la mise en place de cadre de gestion à l'amiable des problèmes LTB ou encore l'appui aux retours des autorités judiciaires ou la mise en œuvre d'audiences foraines pour répondre aux problématiques LTB). Dans ce processus, l'implication des autorités locales (préfets et sous-préfets) ainsi que des autorités traditionnelles sera essentielle dans la mesure où ils sont les premiers acteurs consultés en cas de litige dans ce domaine. Il s'agira aussi de mettre en œuvre des activités apportant une réponse en termes d'accès au moyen de subsistance afin de contribuer à renforcer la résilience et l'autonomisation des populations cibles afin que celles-ci contribuent au développement économique local et à l'augmentation du niveau de vie des membres de la communauté (par exemple des activités génératrices de revenus ou encore la conception des travaux à haute intensité des mains d'œuvre autour des projets fédérateurs au sein de la communauté) et aux services de base, y compris des services de santé mentale et soutien psychosocial, dans la mesure où le bien-être psychosocial et la prise en charge de la détresse se présentent comme des moyens de favoriser le vivre ensemble et de lutter contre l'incompréhension entre communautés résidant dans la même localité.

Le **deuxième objectif stratégique** du projet vise à renforcer les moyens socio-économiques des communautés hôtes et des populations retournées. La logique d'être de cet axe d'intervention est que les inégalités sociales et le manque d'accès à des moyens de subsistance sont autant de facteurs de risque pour la paix et la cohésion d'une communauté. L'absence et/ou la répartition inégale des ressources apparaît comme un vecteur de tension en nourrissant une perception négative à l'encontre de communautés perçues comme plus aisées ou plus aidées/soutenues. Ce risque est particulièrement important dans les zones de retour dans la mesure où les personnes retournées sont perçues comme bénéficiant généralement d'un appui plus large que celui fournit aux populations hôtes.

Le **troisième objectif stratégique** visera à contribuer à l'amélioration de l'accès à la justice transitionnelle, notamment au travail de la Cour Pénale Internationale (CPS) qui reste l'un des mécanismes les moins compris par les populations centrafricaines. Afin d'atteindre cet objectif, le projet envisage la conception d'une étude sur les facteurs des blocages de retours de certaines populations cibles et d'une proposition de stratégie nationale anti-discrimination mais aussi de travailler avec des autorités/leaders locaux, y compris des leaders religieux, des journalistes et des artistes au sein des communautés qui se feront le relais du travail de la CPS et du rôle de la justice transitionnelle dans la cohésion sociale, notamment via l'appel à la réconciliation des communautés grâce aux procès et aux interventions que feront les institutions de justice transitionnelle (JT) dont la CVJRR et les fonds de réparation à mettre en place. Le cadre de collaboration à mettre en place entre la CPS, les juridictions ordinaires et la CVJRR devra aussi permettre d'adresser les questions de cohésion sociale entre les bénéficiaires des dites procédures

Pour favoriser une approche participative et itérative entre l'équipe de mise en œuvre du projet, mais surtout les autorités locales et nationales ainsi que les bénéficiaires directs et la communauté, le projet conduira une approche pilote de suivi et d'évaluation à base communautaire (CBM&E). Cette approche devrait permettre d'impliquer davantage les communautés dans la mise en œuvre du projet en renforçant leur appropriation des interventions, leur implication dans la qualité des dites interventions mais aussi la redevabilité commune nécessaire aux bons résultats du projet. Le suivi et évaluation à base communautaire permettra de collecter les données qualitatives et quantitatives en temps réel, de remonter les informations aux autorités locales et nationales, et aux agences de mise en œuvre, mais aussi et surtout de suggérer des mesures correctives lorsque cela semble nécessaire dans la mise en œuvre du projet.

Ainsi, l'équipe de projet assurera une approche garantissant l'inclusivité des processus décisionnels et civiques gérés par les autorités locales, et mettra en œuvre le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits au sein de ces communautés locales, de même que la prévention des violences basées sur le genre et la réponse à base communautaire à cette forme de violence qui affecte tout particulièrement les femmes et les jeunes filles. Autant d'éléments participant à la création d'un environnement de protection.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

La théorie de changement qui sous-tend le projet est la suivante :

Si les autorités locales et les leaders communautaires, sont disposés à soutenir les retournés et les rapatriés et à les accompagner dans leurs démarches administratives ;

Si les mesures adéquates légales et règlementaires sont mises en place par les autorités nationales et administratives pour faciliter la réintégration des retournés/rapatriés dans leurs droits civiques et administratifs, y compris rétablir de façon transparente leur accès aux logements, à la terre et aux biens qui leur appartiennent ;

Si les communautés hôtes et les retournés ont accès à des opportunités socio-économiques similaires et tirent un avantage immédiat à renouer des liens sociaux, économiques et culturels ;

Et **Si** les retournés et les rapatriés sont mieux inclus dans les processus nationaux de justice transitionnelle qui répondent aux violations qui les ont affectés directement.

Alors la réintégration sociale des retournés et rapatriés sera facilitée et aura lieu sans déclencher de violence

Parce que les retournés et les rapatriés seront moins lésés et moins vulnérables aux abus grâce à leur accès aux documents d'identités et aux titres de propriétés qui prouvent leurs droits à l'accès aux services et aux logements, terres et biens ;

Parce que les retournés, les rapatriés et les communautés hôtes verront un avantage immédiat à renouer des liens et la violence ne constituera plus une alternative aux éventuels conflits.

Parce que les retournés et les rapatriés seront moins vulnérables au désir de vengeance en ayant un accès direct aux développements liés aux processus de justice transitionnelle y compris au travail de la CPS.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : L'accès aux droits fondamentaux et à la documentation légale des retournés (en particulier des femmes et des jeunes filles) est renforcée

Les causes de tensions se cristallisent sur des éléments concrets qui touchent à la réinstallation et/ou à la réintégration sociale des retournés (ex-réfugiés et déplacés) dans leur communauté d'origine ou dans celles de leur choix. Si l'équipe de projet a identifié plusieurs facteurs, il demeure cependant nécessaire d'avoir une analyse d'envergure sur les discriminations, analyses qui n'ont pas encore été réalisées en RCA dans le contexte post-conflit. Aussi l'équipe de projet réalisera une étude sur ce sujet. Elle servira de base pour l'ensemble du travail qui sera mené tout au long du projet et au-delà.

L'absence de documentation légale, particulièrement de documents d'identité est un facteur contributif fort à l'entrave à l'exercice des droits et à la reconnaissance de l'appartenance à la population nationale, centrafricaine, accentuant le sentiment d'altérité et freinant une intégration dans une nouvelle communauté. Les activités du projet viendront mitiger ce risque en procédant à l'identification des populations retournées et rapatriées ne disposant pas de documents d'identité. Sur la base des résultats de ce profilage, l'équipe de projet proposera et accompagnera la mise en place d'un mécanisme ad hoc pouvant faciliter l'accès des populations à la documentation légale.

Dans la même logique, des actions de formation et de renforcement de capacités seront mises en œuvre à destination des entités locales (OSC, autorités locales, leaders communautaires et religieux) afin de transmettre les outils de gestion et de mitigation des conflits LTB. Les actions de formations et de renforcement de capacités pourront également être des forums de réflexions plus spécifiques autour de la question de l'accès des femmes à la terre, question particulièrement sensible en RCA eu égard aux freins socio-culturels.

Toutes les activités relatives à la documentation civile, titre de propriété ou document d'identité/acte de naissance, feront l'objet d'un travail en étroite collaboration avec les autorités locales, qui connaissent les membres de leurs communautés, et s'appuiera sur les listes de recensement existantes, afin de mitiger les risques liés à de fausse déclaration d'appartenance à la nation centrafricaine notamment.

Enfin, les activités du projet viseront à transmettre la connaissance et à fournir à la société civile et aux journalistes et artistes locaux les outils afin qu'à leur tour ils puissent mener des actions de sensibilisation contre le discours de haine et l'incitation à la violence, conformément au Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence.

Produit 1.1 : Les communautés ont accès aux services administratifs de délivrance de documents d'identité, en particulier les femmes chefs de famille et propriétaires terriennes

Activités :

- (1.1.3) Identifier et enregistrer des personnes en mouvement n'ayant pas de documents d'identité ou actes de naissances (rapatriés, retournés et PDI)
- (1.1.4) Appui à l'organisation d'audiences foraines pour la délivrance de papiers d'identité;
- (1.1.5) Sensibilisation des rapatriés, en particulier les femmes et les jeunes filles, sur l'importance des documents civils pour la prévention des risques d'apatridie /Création et diffusion de matériel informationnel en français, sango et langue locale sur les procédures de demande de documents d'identité (contractualisation radio, artiste pour le visuel, impression, flyers, des BD A4, des affiches, sensibilisation sur les outils créés et leur utilisation, un atelier de consultation avec les autorités pour collecter les informations clés)
- (1.1.6) Soutenir les personnes en grande vulnérabilité dans l'accès aux procédures de délivrance de documents d'identité (VoT, femmes chef de familles, jeunes filles, personnes discriminées, etc.)
- (1.1.8) Appui en matériel (fournitures du bureau, documentation, registres, etc) et équipements aux Institutions Étatiques et Autorités Locales pour la délivrance des documents d'identité civile (Actes de Naissance, carte Nationale d'Identité, Jugement supplétif, etc)

Produit 1.2 : Les communautés hôtes et retournées résolvent les conflits LTB de manière pacifique

Activités :

- (1.2.1) Organisation de groupes de discussions et de dialogues communautaires entre associations de retournés et communautés hôtes sur la thématique LTB (tables rondes, focus groupes discussion)
- (1.2.2) Appui et renforcement des structures administratives locales, autorités locales, leaders d'opinion, chefs des communautés sur les questions foncières (enregistrement et délivrance de documents) (ateliers de travail et renforcement de capacité, consultations, échange avec un expert) pour la mise en place d'un cadre durable de gestion à l'amiable des problèmes LTB. Cette activité donnera également lieu à une évaluation communautaire des mécanismes coutumiers de résolutions des conflits (afin d'identifier et suivre les problèmes LTB)
- (1.2.3) Appui à la prise en compte spécifique des besoins des femmes et des jeunes dans les conflits LTB et la réintégration de leurs biens (sensibilisation et formation des autorités administratives et coutumières, plaidoyer autorités locales, accompagnement des femmes)
- (1.2.4) Soutien à la révision et la validation des titres de propriétés des personnes déplacées et de la communauté hôte

Produit 1.3 : Les leaders communautaires, les jeunes, les femmes et les jeunes filles des communautés d'accueil ont la capacité d'identifier et de mener des actions contre les préjugés, les discours discriminatoires et l'incitation à la violence

Activités :

- (1.3.1) Appui aux leaders communautaires, aux organisations féminines, aux autorités locales, artistes, journalistes et aux mécanismes de médiation communautaires pour identifier et lutter contre les discours discriminatoires (appui matériel, formation et renforcement des capacités). Ces appuis auront pour fin de permettre aux entités cibles de mener des campagnes de lutte contre les discours discriminatoires dans leurs communautés et de mettre en place des formations de formateurs afin de faire ruisseler leurs actions
- (1.3.2) Organisation par les communautés d'activités symboliques de réconciliation et de rétablissement de la confiance /sensibilisation sur la paix et le vivre ensemble dans les zones de retour (matériel de sonorisation, visibilité, collation, intéressement autorités/mobilisateurs communautaires). Le projet identifiera les membres de la communauté en charge d'organiser ces activités via des consultations au niveau communautaire impliquant les autorités locales, les chefs communautaires et représentants des groupes de femmes, de jeunes, de PDI, etc...

Résultat 2 : Les liens sociaux et économiques entre les communautés cibles, hôtes et retournées, sont renforcés

La pauvreté et l'absence de perspectives économiques sont des facteurs de déstabilisation. Ainsi en prévoyant la mise en place d'activités génératrices de revenus ou en proposant des formations professionnelles, le projet contribuera à donner aux communautés hôtes, retournées et rapatriées un moyen de subsistance. Les femmes et les jeunes filles des communautés hôtes, retournées et rapatriées seront particulièrement ciblées pour réduire leurs vulnérabilités et leur donner les outils pour renforcer le tissu socio-économique.

Cependant l'intégration économique ne peut être suffisante sans un accompagnement psychosocial, particulièrement au profit des populations ayant été la cible du discours de haine, pour cette raison, le projet entend fournir un soutien psychosocial afin de renforcer le bien-être des populations et de maximiser l'impact des activités contribuant à la restauration des moyens de subsistance autonomes.

Produit 2.1 : Les hommes et les femmes membres des communautés ont accès à des moyens de subsistance adaptés

Activités :

- (2.1.1) Conception d'une étude sur les facteurs des blocages de retours de certaines populations cibles, les possibles voies de solution auxdits blocages et d'une proposition de stratégie

nationale anti-discrimination et appui à l'identification des blocages pour l'obtention des documents légaux

- (2.1.2) Élaboration d'une étude de marché des opportunités économiques existantes pour les AGR
- (2.1.3) Soutien à la mise en place de réseaux locaux d'encadrement/tutorat / Soutien à la mise en place d'activités génératrices de revenus durables (AGR)/ Fourniture d'un package flexible mais équitable de prestations de soutien à la réintégration des AGR pour tous les bénéficiaires ciblés des communautés d'accueil et de retour.
- (2.1.4) Appui à la formation professionnelle des femmes et des jeunes

Produit 2.2 : La cohésion sociale est renforcée grâce à un accompagnement psychosocial des communautés

Activités :

- (2.2.1) Organisation de sensibilisation communautaire sur l'impact du discours de haine sur la santé physique et mentale et le bien-être psychosocial
- (2.2.2) Fourniture d'un soutien psychosocial à destination des communautés affectées par les messages de haines et l'incitation à la violence (séances de psychoéducation, conseil, activités psycho relationnelle)

Résultat 3 : Les dispositifs de justice et de justice transitionnelles en RCA contribuent à la prévention des messages haineux, à la lutte contre les discriminations et à l'incitation à la violence intercommunautaire

L'installation (et la réinstallation) des retournés et rapatriés ne se fait pas toujours sans heurts. Pour les communautés d'accueil, les retournés sont perçus comme complices des groupes armés ayant commis des exactions et des crimes, quand des communautés ethniques ou religieuses entières ne sont pas rejetées en raison de préjugés. En même temps, les déplacés, y compris les retournés et les rapatriés, qui ont eux-mêmes été victimes de violences qui ont causé leur déplacement, n'ont souvent pas eu accès aux informations liées au processus de justice transitionnelle ce qui accroît leur vulnérabilité au sentiment d'injustice et au désir de vengeance.

Les études de perception sur la Paix, la Justice et la sécurité menées par la Harvard Humanitarian Initiative, la MINUSCA et le PNUD entre 2017 et 2022 témoignent de ce fait : plus de 58% des personnes interrogées estiment qu'il n'y aura pas de paix sans justice. La justice s'inscrivant dans le temps long, il est important d'intervenir maintenant pour informer les populations et renforcer leur compréhension des processus en cours et leur permettre d'entrevoir une paix basée sur la justice dans le long terme.

Fort de son expérience dans la coordination avec les mécanismes nationaux et internationaux de justice, la CPS interviendra par le biais de son programme d'information publique, en particulier celui des Ambassadeurs de justice choisis et formés au sein des communautés pour informer, sensibiliser, prévenir et déconstruire les préjugés et les discours incitant à la violence.

Produit 3.1 : Le rôle et les attributions des mécanismes de justice transitionnelles sont connus par les communautés

Activités :

- (3.1.1) Finaliser discussion avec CPS
- 3.1.2 Appui à l'organisation de campagnes d'information sur la justice transitionnelle et ses mécanismes en RCA et renforcement du programme des ambassadeurs de la justice
- (3.1.3) Appui à la complémentarité institutionnelle entre la CPS et la CVJRR;
- (3.1.4) Programme d'informations et de partage d'expérience sur la CPS à l'intérieur du pays (ciné vidéo justice)
- (3.1.5) Production de musique et de vidéo en partenariat avec les associations de victimes et concert de sensibilisation

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

▪ Ciblage géographique

Le ciblage géographique du projet a été défini en consultation avec les autorités nationales en charge de faciliter le retour et la réinstallation des déplacés et réfugiés. Il s'agit plus particulièrement du ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et la Réconciliation nationale, de la Commission nationale des mouvements de population et de la Commission nationale des réfugiés.

Ce projet cible principalement les communautés hôtes, retournées et rapatriées, les autorités locales dans les zones de retour importantes des retournés (ex-déplacés internes) et des rapatriés (ex- réfugiés en dehors du pays). Ainsi les interventions auront lieu dans les préfectures suivantes : **Bangui**, Haute-Kotto, Ouham, Ouham Pende, **Nana-Mambere**, **Mambere-Kadei**, **Lobaye**, Vakaga, la Ouaka et Nana-Gribizi. Ces zones ont été choisies en raison du fort taux de retours internes. En effet, d'après les données de la DTM, 72751 ménages soit 359030 individus ont été identifiés comme retournés en 2022. La Lobaye, Bangui, Nana-Mambere et Mambere Kadei sont les préfectures qui comptent le plus de rapatriés.

▪ Ciblage des bénéficiaires

Ce projet vise, à terme, à bénéficier aux personnes retournées internes et rapatriées ainsi qu'aux communautés vivant dans leur zone de retour, avec un accent particulier sur les femmes (notamment chef de famille). En effet, dans le contexte du conflit ces groupes sont en situation de vulnérabilité accrue.

Ce projet cible également les organisations et autorités locales et vise à renforcer leurs capacités en matière de résolution des conflits liés à la terre mais aussi à lutter contre le discours de haine et l'incitation à la violence. Les leaders communautaires, les organisations de jeunes et de femmes/filles, ainsi que les personnes en situation de handicap participeront directement à la mise en œuvre du projet.

Cette approche ciblant à la fois les autorités, les organisations et les populations vise à garantir un partenariat et une réelle appropriation nationale du projet, ces entités se trouvant au cœur de la mise en œuvre du projet. Cela permettra également de garantir la pérennité du projet et de son impact.

Bénéficiaires directs				
Activité	Catégorie	Femme	Homme	Total
Appui à la documentation d'identité	Rapatriés et Communauté hôte RCA	3,744	3,456	7,200
Sensibilisation sur l'importance des documents d'identité	Rapatriés et Communauté hôte RCA	3,744	3,456	7,200
Projet à Impact rapide et AGR	Rapatriés et Communauté hôte RCA	3,120	2,880	6,000
Appui aux services	Services étatiques			

étatiques de délivrance des documents d'identité				
<p>Bénéficiaires indirects : Environ 1,200 personnes de la communauté hôte seront prises en compte dans le projet soit, 20% de la population rapatriée ciblée par le projet (6,000 rapatriés). Appui aux services décentralisés étatiques de la zone couverte par le projet en fournitures et, matériel pour la délivrance des documents d'identité.</p>				

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les agences récipiendaires directes du projet sont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). En tant que Section des Droits de l'Homme de la MINUSCA, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) ne recevra pas de fonds mais les activités dont elle a la direction ont été intégrées dans le budget de l'OIM. La Cour Pénale Spéciale (CPS) qui ne recevra pas directement de fonds sera un partenaire de mise en œuvre du projet, ce qui constitue une approche innovante dans les partenariats établis jusque-là par le PBF en RCA.

L'OIM est chef de file du projet. L'organisation possède une expérience dans la mise en œuvre et la gestion de projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. En outre, elle est présente dans les zones d'intervention définies dans le projet. Présente en RCA depuis 2014, l'OIM met en œuvre des projets de réponses humanitaires d'urgence, de protection, de gestion des frontières mais aussi des projets de consolidation de paix (via la cohésion sociale, la réintégration des ex-combattants, la lutte contre la traite des personnes ou encore la réduction des violences communautaires. Ainsi, l'OIM bénéficie d'une capacité institutionnelle et opérationnelle de longue date en matière de mise en œuvre de projets. L'organisation dispose de bureaux à travers le pays et son implantation en RCA depuis 2014 a permis de créer des relations solides avec les autorités mais aussi de faire accepter l'organisation par les communautés, permettant ainsi de travailler en étroite collaboration. Enfin, la population cible du projet tombe sous le mandat de l'OIM.

Le HCR en République Centrafricaine assure les activités de monitoring de protection y compris des violences sexuelles et celles basées sur le genre à cet effet, il couvre les préfectures suivantes : 13 préfectures sur les 16 existantes ainsi le HCR est présent et/ou à travers ses partenaires les localités suivantes : Ouaka, Ouham, Haute-Kotto, Nana-Mambere, Bangui, Ouham-Pende, Nana-Gribizi, Ombella M'Poko et Mambere-Kadei mais les principales zones de retour des rapatriés centrafricains sont Mongoumba, Bouar, Carnot, Baoro et Berberati. Dans le cadre du présent projet, le HCR se limitera à Nana-Mambere, Mambere-Kadei.

La mise en œuvre de ce projet se fera directement par le HCR pour les volets sensibles et aussi ses partenaires précités que sont Finn Church Aid (FCA), Norwegian Refugee Council (NRC)

ainsi que la contrepartie gouvernementale représentée par le Projet d'appui aux retours (PARET) et la Commission nationale pour les réfugiés (CNR).

Le Haut-Commissariat aux réfugiés en République Centrafricaine a un bureau principal basé à Bangui, un Sous-Bureau à Bouar couvrant l'unité de terrain de Berberati. Les bureaux de terrain de Mongoumba, Obo, Kanga-Bandero, Bangassou, Paoua, Bambari ainsi qu'une unité de terrain à Bria. Le Sous-Bureau de Bouar, les bureaux de terrain ainsi que l'unité de terrain de Bria, rendent compte des activités directement au bureau principal de Bangui qui coordonne l'ensemble de l'opération.

Le HCDH à travers la Division des Droits de l'homme de la MINUSCA est présent en République Centrafricaine depuis 1998, à travers la MINURCAT, le BONUCA, BINUCA et depuis 2014 sous la bannière de la MINUSCA. Il a 72 spécialistes des droits de l'homme répartis entre le Quartier Général et les 12 bureaux de terrain (Bangui, Bambari, Bouar, Berberati, Bossangoa, Paoua, Birao, Ndélé, Kaga bandoro, Bria, Bangassou, Obo) mais couvrant l'ensemble des 20 préfectures de la République centrafricaine y compris à travers une équipe mobile qui travaille à partir du Quartier général. Le HCDH s'occupe de la promotion et la protection des droits de l'homme à travers la mise en œuvre des activités de surveillance permanente de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des réfugiés ; la coopération technique avec le Gouvernement et les institutions nationales à travers notamment le renforcement de leurs capacités et les plaidoyers divers. Un de ces plaidoyers a abouti en 2018 à l'appui au Haut Conseil de la Communication à concevoir et mettre en œuvre le plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence qui est un cadre important dans la mise en œuvre de ce projet. A ce titre le HCDH entend accompagner les efforts de l'institution nationale dans la déclinaison de certaines activités stratégiques et les OSC dans la gestion des cas des victimes de messages de haine et d'incitation à la violence. L'appui au projet se fera en accompagnement des activités des partenaires OIM et HCR notamment pour l'exécution de certaines charges dont la mise en place des cliniques juridiques. Les Bureaux de terrain se chargeront d'accompagner les activités dans leurs zones d'intervention quand c'est nécessaire.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : Organisation internationale pour les migrations	40 millions USD	Union Européenne, UN PBF, ECHO, Banque Mondiale, US TIP Office, Fonds humanitaire, KOICA	Bangui, Bambari, Bangassou, Berberati, Birao, Kaga-Bandoro, N'dele, Paoua		2
Partenaires d'exécution :					

Organisation bénéficiaire : Haut-Commissariat des Nations pour les Réfugiés	25,6 M USD	USA, Spain, France, Germany, Luxembourg, Australia, Canada, Sweden, Belgium, Ireland, Japan, Rep of Korea, netherlands, Switzerland , CERF...	Bangui Mongoumba, Bouar,		3
Partenaires d'exécution : CNR et PARET, , NRC, FCA			Berberati Carnot		

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera mis en œuvre conjointement par l'OIM (et la CPS), le UNHCR et la MINUSCA section droits de l'homme. S'agissant de l'équipe de projet : l'OIM mettra à disposition un coordonnateur de projet ainsi qu'un officier national de protection au niveau de Bangui afin de coordonner et de soutenir la mise en œuvre du projet (pris en charge à 50% par le projet). Par ailleurs, l'équipe de projet de l'OIM se composera d'officiers de protection, d'agents psychosociaux et d'assistants AGR déployés dans les zones cibles du projet afin d'en assurer la mise en œuvre. Le HCR mettra à disposition un Administrateur Principal de Programme ainsi qu'un Administrateur de Programme. La MINUSCA section droits de l'homme mettra à disposition son équipe d'appui institutionnel pour accompagner la mise en œuvre des produits du projet qui relèvent de son mandat, en appui aux partenaires OIM et HCR.

La CPS, en tant que partenaire de mise en œuvre du projet, mettra à disposition un coordonnateur et un responsable de l'information publique qui seront appuyés par deux fonctionnaires experts.

L'équipe de projet organisera pendant les trois à six premiers mois de mise en œuvre une réunion de suivi bi-hebdomadaire afin de s'assurer du bon démarrage des activités. Une fois que le projet sera effectivement lancé, l'équipe de projet organisera des réunions mensuelles afin de constater l'état d'avancement du projet. Les informations à ce sujet seront partagées avec les autorités

Les autorités nationales seront étroitement impliquées dans le **Comité de pilotage** et le Comité technique qui seront mis en place. Ce comité sera composé de : personnels représentant les entités bénéficiaires du projet (OIM, UNHCR, MINUSCA section droits de l'homme), d'un représentant du Ministère de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale et de la solidarité (MAHRNS), d'un représentant du Haut conseil de la communication (HCC), d'un représentant de la Commission Nationale des Réfugiés (CNR), d'un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP), de représentants des organisations de la société civile et enfin d'un représentant des partenaires de mise en œuvre (notamment Cour Pénale Spéciale - CPS, Norwegian Refugee Council - NRC, Finn Church Aid -FCA). Les réunions trimestrielles de ce comité de pilotage permettront de partager avec

les autorités l'état d'avancement du projet et de recueillir des commentaires afin d'ajuster la mise en œuvre du projet si cela est nécessaire et en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires. S'il apparaît que certaines activités ne peuvent finalement pas être mises en œuvre et qu'une réorientation est nécessaire alors l'équipe de projet, via le chef de file, informera le donateur par le biais du bureau du PBF en RCA, afin d'obtenir des orientations et éventuellement de discuter d'une révision des activités du projet.

L'OIM et l'UNHCR partageront régulièrement l'état d'avancement du projet au cluster Protection et particulièrement aux groupes de travail LTB et cohésion sociale.

L'équipe de projet recevra un soutien technique des bureaux régionaux et du siège de l'OIM et de l'UNHCR.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Instabilité politique (y compris due à la révision de la Constitution) et sécuritaire (possible reprise des hostilités localisées) affectant directement la sécurité des personnels, des actifs, des biens, des partenaires et des bénéficiaires de l'OIM, de l'UNHCR et de la MINUSCA Section Droits de l'homme	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la situation en matière de sécurité pour garantir une alerte et une adaptation rapides, selon les besoins et la situation, en collaboration avec les sections pertinentes d'OSS et de la MINUSCA (exemples : UNDSS, JOC, JMAC) - Tenir un registre des incidents de sécurité et mettre en œuvre une cartographie et une analyse périodiques des risques pour soutenir la gestion du projet et les partenaires dans le déploiement de réponses appropriées de prévention et d'atténuation - Elaborer une planification d'urgence pour le retrait partiel ou total des zones critiques touchées par le conflit lorsque les mesures de prévention et d'atténuation n'améliorent pas la situation
La sensibilité des enjeux liés à la reconnaissance de la nationalité centrafricaine et la délivrance des documents d'identité	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> -L'équipe de projet consultera et s'entretiendra avec les populations concernées afin de recueillir leur opinion sur le sujet afin de réviser la logique d'action si nécessaire

		<p>- L'équipe de projet s'entretiendra avec les autorités centrafricaines sur cette thématique et mettra en place une stratégie de plaidoyer en faveur de cette composante du projet</p> <p>- L'équipe de projet mettra en place un comité de pilotage impliquant les autorités centrafricaines pertinentes afin de garantir une action alignée avec les orientations nationales</p> <p>- Si les oppositions persistent, l'équipe de projet en informera le bailleur afin de proposer une révision partielle des activités de projet</p>
Absence d'Institutions financières crédibles ou fournisseurs dans les zones d'exécution du projet obligeant à la manipulation du cash	Élevé	<p>-Renforcer les mesures de contrôle et de gestion financiers afin de réduire ce risque</p> <p>-Être attentif à la situation sécuritaire dans la zone de mise en œuvre sur le terrain</p>
Les personnes touchées par le discours de haine craignent de bénéficier des activités du projet	Faible	<p>_ L'équipe de projet consultera les personnes touchées afin de comprendre l'origine des craintes et de pouvoir les mitiger</p> <p>_ Poursuivre les activités de sensibilisation et de renforcement de capacités dans la lutte contre l'incitation à la haine et à la violence</p> <p>-Adapter les mesures de protection des données dans la gestion du projet et communiquer clairement cette politique aux parties prenantes et bénéficiaires potentiels</p>
Une reprise de la pandémie de COVID-19 ou tout autre phénomène imprévisible équivalent) réduit le nombre et la portée des activités, modifie les priorités du gouvernement	Faible	<p>-Organiser les activités en respectant les mesures du gouvernement</p> <p>-Mettre en œuvre les activités à distance</p>
La collaboration entre les entités partenaires du projet (OIM, UNHCR, MINUSCA	Faible	<p>-Le projet a été structuré pour prévenir ce risque, les zones d'intervention et activités ayant été définies clairement et un</p>

Section droits de l'homme) rend son exécution difficile		mécanisme de coopération ayant été mis en place. Les consultations entre les entités seront fréquentes
Les communautés hôtes dans les zones de retour se sentent exclues du bénéfice du projet	Moyen	Le projet prévoit l'intégration des communautés hôtes dans les activités, il devra cependant veiller à ne pas se focaliser uniquement sur les bénéficiaires directs. Des activités à impact plus global devront être privilégiées aux réparations individuelles bénéficiant uniquement aux retournés et rapatriés

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique sera mis en place dès le démarrage du projet. Il appliquera le suivi à base communautaire (CBM&E), initiative pilote du Fonds de consolidation de la paix. En effet, le suivi et l'évaluation communautaire permettent de recueillir les points de vue sur des communautés sur la mise en œuvre du projet et facilitera le processus itératif qui permet en temps et en heure, aux agences de mise en œuvre, aux acteurs nationaux et au Coordonnateur résident de prendre les mesures correctives lorsque nécessaire. Ce groupe de suivi communautaire sera choisi à l'issue de consultation au niveau local.

L'équipe de projet s'appuiera sur le cadre logique afin de surveiller la mise en œuvre des activités et le déroulement du projet. Ce cadre logique sera partagé avec les Comités locaux de suivi et évaluation communautaire qui eux aussi assureront le suivi de la mise en œuvre des activités, en conformité avec leur cahier de charge. Les réunions mensuelles de suivi seront l'occasion de faire le point des interventions et de prendre les mesures correctives si cela est nécessaire. Des missions de suivi seront également organisées, de manière autonome par chaque entité bénéficiaire mais aussi de manière conjointe, avec les autorités nationales, notamment les ministères d'ancrage du projet ainsi que le Ministère du Plan et de la coopération, ainsi que le Secrétariat Permanent du RCPCA.

Une base de données commune de suivi en ligne sera créée que les agences puissent compléter les données de manière régulière. Les données récoltées seront ventilées par âge, sexe, lieu et origine ethnique et religion de manière à être le plus précis et pertinent possible.

Les outils de collecte de données comprendront des rapports et articles hebdomadaires, des questionnaires conduits pré et post activité de formation afin de mesurer l'acquisition de connaissances et le changement, des questionnaires post-évaluation, des séances de réflexion périodiques, des études

de cas sur les réussites et les entrevues avec les participants au projet et d'autres parties prenantes concernées.

Les données recueillies seront ventilées pour les variables pertinentes et des outils de visualisations graphiques seront générées et partagés. Le suivi et l'enregistrement de tous livrables seront intégrés dans un tableau de suivi afin de distinguer les bonnes pratiques, les leçons apprises et d'adapter la mise en œuvre en fonction des changements nécessaires.

Un évaluateur indépendant sera recruté afin de procéder à une évaluation du projet à mi-parcours (entre le 9ème et le 10ème mois de mise en œuvre), le même évaluateur procédera à une évaluation finale en fin de projet.

La coordination veillera à communiquer régulièrement les informations sur l'avancement du projet au secrétariat PBF en RCA.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet porte des activités et des engagements importants de la République Centrafricaine tels que mentionnées dans l'APPR, le RCPA ou encore le Plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Le projet s'inscrit dans un continuum pour venir apporter un soutien et une impulsion supplémentaire, et pour ce faire, la mise en œuvre reposera sur la participation et la coopération avec les entités nationales (autorités mais aussi société civile). Le renforcement de capacités au niveau local ou la fourniture d'un appui technique et matériel aux niveaux local et central soutiendront l'autonomisation et la durabilité des effets et impacts du projet. S'agissant par exemple de la mise en place d'AGR, le projet prévoit des sessions de formation qui comprennent notamment l'alphabétisation et l'éducation financière en sus des formations professionnelles et/ou techniques spécifiques. Ainsi, les bénéficiaires acquerront des compétences spécifiques durables et re-employables. En outre, le projet envisage également un accompagnement des bénéficiaires afin de s'enquérir de la mise en œuvre effective de l'activité et de sa pérennité. De plus la mise en œuvre du projet suppose un travail en collaboration avec les autorités nationales et les autorités locales, ainsi qu'une implication des communautés centrafricaines (population hôte et retournée), en ce sens l'appropriation nationale est placée au cœur de sa mise en œuvre.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard

du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le budget a été réparti entre les trois entités récipiendaires en fonction des activités que chacune pourra prendre en charge et de la capacité à pouvoir recevoir des fonds de la part de PBSO. De ce fait, cette répartition assure une bonne mise en œuvre des activités du projet, tenant compte des avantages de chaque agence, et de la nécessité d'assurer une exécution rapide du budget en minimisant les frais de gestion et autres coûts indirects et limitant au strict nécessaire le transfert de fonds entre organisation nationale. En effet, le choix a été fait de s'orienter vers la CPS comme partenaire de mise en œuvre de l'OIM en raison de l'expertise indéniable en matière de justice et de la haute valeur ajoutée de cette intervention dans l'atteinte des objectifs du projet.

Conformément aux standards de PBF, le budget sera transféré en trois tranches de 35%, 35% et 30%

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui/Non	Commentaire
Planification		
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	Non	La majeure partie des partenaires de mise en œuvre ont été identifiés, ceux qui ne l'ont pas encore été le seront au cours du premier trimestre de mise en œuvre du projet.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés Veuillez joindre à la soumission		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	Oui	
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	Oui	Le Ministère signataire du projet est informé. Les autorités et les communautés locales le seront dès la mise en œuvre du projet, via des activités de lancement et de sensibilisation qui auront lieu lors du 1er trimestre de mise en œuvre du projet
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	Oui	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	Oui	Les bénéficiaires du projet sont d'une part les autorités centrales pertinentes et local de la RCA et d'autres part les personnes retournées, rapatriées et les communautés hôtes. S'agissant de cette dernière catégorie les bénéficiaires individuels seront choisis à l'issue d'un profilage qui tiendra compte des critères de vulnérabilité. L'identification devra se faire dans les trois mois précédents la mise en œuvre des activités avec des bénéficiaires individuels

7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?					Non	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?					Oui	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A				N/A	
Genre						
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?					Oui	Le point focal genre de l'OIM
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?					Non	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?						
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?						

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	Oui		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	Oui		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	Oui		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?			
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	Oui		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		Non	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		Non	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	Oui		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ Fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: L'accès aux droits fondamentaux et à la documentation légale (en particulier des femmes et des jeunes filles) des retournés (ex-réfugiés et déplacés) est renforcé</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : % Proportion de la population (H/F et personnes en situation de handicap) ayant déclaré avoir fait l'objet de discrimination, harcèlement ou discours de haine au cours des 12 mois précédents</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Cible: -60 % (H 50%/F 50%) y compris les personnes en situation de handicapé</p> <p>Indicateur 1 b : % de personnes satisfaites de leur accès aux droits fondamentaux et à la documentation légale (désagrégé par sexe et personne en situation de handicap)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 70 % (H 50%/F 50%) y compris les personnes en situation de handicap</p> <p>Indicateur 1 c : # nombre de femmes réintégré(e)s dans leurs droits administratifs et LTB</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Cible : +550</p>	<p>Moyen de vérification: Rapports de séances ; documents enregistrés dans les registres officiels; témoignages</p> <p>Fréquence de collecte : tous les trimestres</p> <p>Rapport d'évaluation finale du projet</p>	

	<p>Produit 1.1 Les communautés ont accès aux services administratifs de délivrance de documents d'identité, en particulier les femmes chefs de famille et propriétaires terriennes</p> <p>Liste des activités relevant du produit: <input type="checkbox"/> Identifier et enregistrer des personnes en mouvement n'ayant pas de documents d'identité ou actes de naissances (rapatriés, retournes et PDI) <input type="checkbox"/> Appui à l'organisation d'audiences foraines pour la délivrance de papiers d'identité <input type="checkbox"/> Sensibilisation des rapatriés sur l'importance des documents civils pour la prévention des risques d'apatridie /Création et diffusion de matériel informationnel en français, sango et langue locale sur les procédures de demande de documents d'identité <input type="checkbox"/> Appui aux personnes en grande vulnérabilité dans l'accès aux documents d'identité (VoT, femmes chef de familles, personnes discriminées, etc.) <input type="checkbox"/> Appui en matériel (fournitures du bureau,</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : # de comite mis en place et opérationnels pour l'identification des bénéficiaires de papiers d'identité</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 9</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'audiences foraines organisées pour la délivrance des documents</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50</p> <p>Indicateur 1.1.3 : # de documents civils délivrés par les autorités des zones d'intervention(actes de naissance, jugements suppléifs, attestations d'identité)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 7,200 (H3600/F 3600)</p>	<p>Moyen de vérification : Base de données ; PV de créations de comités ; PV de séances d'identification</p> <p>Fréquence de collecte : une fois par trimestre</p> <p>Moyen de vérification : Base de données ; PV de séances ;</p> <p>Fréquence de collecte : une fois par trimestre</p> <p>Moyen de vérification : Rapports d'activités et de mission ; liste de personnes ; PV de sessions de groupe ; photos ; coupures de presse</p> <p>Fréquence de collecte : Une fois par semestre</p>	
--	--	---	--	--

<p>documentation, registres, etc) et équipements aux institutions étatiques et autorités locales pour la délivrance des documents d'identité civile (actes de Naissance, Jugement supplétif, attestations d'identité)</p>			
<p>Produit 1.2 Les communautés hôtes et retournés résolvent les conflits LTB de manière pacifique</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Organisation de groupes de discussions et de dialogues communautaires entre retournés et communautés hôtes sur la thématique LTB (tables rondes, focus groupes discussion)</p> <p>Appui et Renforcement des structures administratives locales, autorités locales, leaders d'opinion, chefs des communautés sur les questions foncières (enregistrement et délivrance de documents) ; ateliers de travail et renforcement de capacité, consultations, échange avec les experts</p> <p>Évaluation communautaire des mécanismes coutumiers de</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : # de groupes de discussion organisés sur les LTB</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 18</p>	<p>Moyen de vérification : Rapports d'évaluations et liste des participants ; photos (OIM, HCR) Fréquence de collecte : Une fois par trimestre</p>	
	<p>Indicateur 1.2.2 : # d'autorités locales et administratives (H/F et personnes en situation de handicap) des zones cibles outillés pour la résolution des conflits LTB</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Cible : 28</p> <p>Indicateur 1.2.3 : # de conflits LTB résolus de manière pacifique par les communautés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 150</p>	<p>Moyen de vérification : Rapports de séances ; photos ; Fréquence de collecte : Une fois par trimestre</p> <p>Moyen de vérification : PV de formations ; liste de participants ; Rapports d'activités ; PV de remise de matériel ; (OIM, HCR) Fréquence de collecte : Une fois par trimestre</p>	